

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de
Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville,
le 9 janvier 2024 à 19 h 30**

Sont présents : MM Ghislain Desbiens, maire
Nestor Dubé, conseiller # 1
Patrice Morin, conseiller # 2 (19 h 35)
Gérald Lamoureux, conseiller # 3
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Mmes Monique Bouchard, conseillère # 4
Lise Bégin, conseillère # 6

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 19 h 30.

2024.01.01

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par madame Lise Bégin et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et il demeure ouvert à toutes modifications.

Adoptée unanimement

3. Approbation des procès-verbaux

2024.01.02

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023.

Approuvée unanimement

2024.01.03

3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 tenue à 19 heures

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 tenue à 19 heures;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2023 à 19 heures.

Adoptée unanimement

2024.01.04

3.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 tenue à 19 h 15 portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2024 et le programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 tenue à 19 h 15 portant exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme des immobilisations 2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 tenue à 19 h 15 portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2024 et le programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026.

Adoptée unanimement

4. Correspondance

| Correspondant | Description |
|---------------|---|
| MSP | État de situation du schéma de couverture de risques de la MRCAO. Considérant que le schéma révisé n'est pas adopté, les municipalités ne peuvent pas bénéficier de l'exonération de responsabilités jusqu'à l'entrée en vigueur. |
| Emploi-Québec | Les documents transmis au Centre adm. de la qualification professionnelle nous ont été retournés, car M. Gaétan Petit doit s'inscrire à l'examen de recertification. |
| Réseau Biblio | Nous recevrons annuellement l'inventaire des collections des bibliothèques fourni par Réseau Biblio |

2023.01.05

4.1 Don à La Ressource pour personnes handicapées A-T/Nord-du-Québec

C2400006

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de faire un don de 100 \$, à La Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord du Québec, dépense à imputer au poste budgétaire 02-190-00-970-00.

Adoptée unanimement

5. Trésorerie

2024.01.06

5.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 décembre 2023.

2024.01.07

5.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale dans le cadre de la séance ordinaire du 9 janvier 2024;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Lise Bégin et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Décembre 2023 totalisant 23 598,90 \$ et représenté par les chèques L2300163 à L2300169.
- Janvier 2024 totalisant 402,44 \$ et représenté par les chèques L2400001 à L2400002.

IL EST RÉSOLU d'approuver le paiement des salaires des employés et des élus pour la semaine 50 à 52 totalisant 26185,56 \$ (brut).

Adoptée unanimement

2024.01.08

5.3 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'approuver le paiement des dépenses pour :

- Décembre 2023 totalisant 107 029,47 \$ et représenté par les chèques C2300103 à C2300105; L2300163 à L2300169; P2300507 à P2300530.
- Janvier 2024 totalisant 25 951,88 \$ et représenté par les chèques C2400001 à C2400004; L2400001 à L2400002 ; P2400001 à P2400013.

Adoptée unanimement

6. Administration

2024.01.09

6.1 Approbation – liste des propriétés en défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 du Code municipal du Québec stipule que le conseil doit approuver la liste préparée par la greffière-trésorière mentionnant toutes les informations requises par la Loi concernant les immeubles et propriétaires en défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire entamer la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu :

D'APPROUVER la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes préparée par la greffière-trésorière;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmis à la MRC d'Abitibi-Ouest et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi avant le 31 janvier 2024.

Adoptée unanimement

2024.01.10

6.2 Rémunération des employés municipaux pour l'année 2024

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'adopter la rémunération des employés pour 2024, selon les avenants des contrats de travail déposés dans les dossiers respectifs des employés.

POUR : 5

CONTRE : 2 : Les conseillères no. 4 et no. 6 votent contre pour l'employé no. 10 seulement.

M. Steve Lamoureux se retire seulement pour l'employée no. 11, car il déclare un intérêt dans la question.

Adoptée majoritairement

2024.01.11

6.3 Activités dans le cadre de Voisins solidaires (Espace Muni)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a manifesté en mars 2022, par résolution, auprès de Voisins solidaires financé par Espace Muni sa volonté d'organiser des activités qui permettent de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte est en avril 2024 et que des sommes sont restantes;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'approuver les activités déposées par la chargée de projets, Mme Audrey Plourde avec la collaboration de la directrice générale, Mme Lyne Blanchet, soit :

D'INVITER toute la population (parents-enfants-aînés) à un dîner de type : Apporte ton lunch! suivi d'un atelier d'aquarelle sous le thème AQUA-BÉBITTES avec l'artiste professionnelle Sophie Royer à la salle des Loisirs, le 28 janvier 2024.

D'INVITER toute la population (parents-enfants-grands-parents) à assister à l'heure du conte en compagnie de Maurice Bélanger, auteur, à la salle des Loisirs, le 24 février 2024.

D'INVITER les personnes de 50 ans et plus à une séance d'entraînement intérieur ou extérieur sans équipement, la date reste à confirmer pour mars 2024.

Adoptée unanimement

2024.01.12

6.4 Dépôt du projet : Placer l'agroalimentaire au cœur du milieu de vie auprès de la direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal a amorcé une démarche de vitalisation en 2022 par l'entremise de l'agence Visages régionaux dans le cadre de la Politique de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds Région et Ruralité 2020-2024;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de recommandations détaillé émanant de l'étude fait par l'agence Visages régionaux a été produit en juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième recommandation est de placer l'agroalimentaire au cœur du milieu de vie en déménageant dans un premier temps le jardin communautaire et collectif afin de contribuer à la sécurité alimentaire de la population;

CONSIDÉRANT QUE la direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue lance un appel de projets pour accroître la sécurité alimentaire en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut acquérir différents équipements pour bonifier l'utilisation du jardin communautaire et collectif;

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu :

D'AUTORISER le dépôt du projet : Placer l'agroalimentaire au cœur du milieu de vie avant le 31 janvier 2024.

DE S'ENGAGER à réaliser le projet avant le 30 novembre 2024.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée unanimement

2023.01.13

6.5 Branchement Internet au 546, Route 111 (puits) avec Vidéotron

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron offre le service Internet pour le secteur rural de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les personnes responsables aux niveaux de la gestion et techniques pourront prendre et lire les données à distance ainsi que tous autres informations pertinentes;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser Vidéotron à effectuer le branchement Internet pour la clientèle Affaires, au 546, Route 111, montant à imputer au poste budgétaire 02-413-00-332-00.

Adoptée unanimement

7. Sujets divers (varia)

8. Parole au public

2024.01.14

9. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de clore la séance, il est 20 h.

Adoptée unanimement

Ghislain Desbiens, maire

Lyne Blanchet, greffière-trésorière